



QUESTION ET REPONSE #2

Question 1

Veillez définir le terme « instrument de recherche » mentionné à la page 4 (troisième paragraphe) de la modification n° 1.

Réponse 1

Un « instrument de recherche » correspond à la phrase suivante dans le paragraphe cité : « Le chercheur préparera soit un questionnaire à envoyer aux laboratoires, soit un guide d’entrevue en profondeur, ou les deux. » Cette définition cadre avec ce qui est indiqué à la tâche 5.3.

Question 2

Je crois comprendre que l’entrevue ou le questionnaire s’adressera aux laboratoires sélectionnés, alors que voulez-vous dire par « la sélection des sujets de l’entrevue ou du questionnaire », à la page 21 (partie 5 – C3) de la DP? Souhaitez-vous que le soumissionnaire propose un plan quant au processus de sélection des meilleurs laboratoires parmi plusieurs candidats, pour lequel un plan général (ou un questionnaire détaillé) est nécessaire?

Réponse 2

On s’attend à ce que le soumissionnaire démontre sa capacité à concevoir le cadre d’échantillonnage des laboratoires qui feront partie de l’étude, tant au Canada qu’aux États-Unis. Il incombe au soumissionnaire de démontrer cette capacité de manière concise et convaincante. Même si la DP indique que « [l]e CP pourrait aider le soumissionnaire retenu à dresser la liste des laboratoires au Canada, en plus de formuler des idées quant aux questions à poser dans les instruments de recherche » (p. 14), on s’attend à ce que le soumissionnaire soit pleinement capable de dresser lui-même la liste des laboratoires au Canada et aux États-Unis, ainsi que de concevoir le cadre d’échantillonnage et de démontrer sa capacité à comprendre la portée des travaux requis pour le faire.

Question 3

Cette DP exige-t-elle un résumé de toute revue de la littérature portant sur le dépistage de drogues en laboratoire, laquelle comprend le point de vue international quant à la capacité des laboratoires médicolégaux de traiter les échantillons qui leur sont envoyés aux fins du dépistage de drogues?

Réponse 3

Une revue de la littérature est exigée non pas dans la réponse à la DP, mais seulement après l’octroi du contrat. Toutefois, conformément à la partie 5, « Critères d’évaluation et méthode de sélection », le soumissionnaire doit soumettre un plan de travail de même qu’une approche et une méthode détaillant la façon dont il exécutera les travaux s’il obtient le contrat. Le mode d’évaluation du plan de travail ainsi que de l’approche et de la méthode est expliqué en détail dans la colonne « Attribution des points ».



QUESTION ET REPONSE #2

Question 4

Quel est le nombre de pages ou de mots suggéré pour cette soumission?

Réponse 4

Sécurité publique Canada ne suggérera aucun nombre de pages ou de mots. Il n'y a aucun maximum ou minimum. Il incombe au soumissionnaire de démontrer pleinement dans sa réponse en quoi il satisfait aux exigences de la DP.

Question 5

La DP de l'invitation n° 201704838 fait référence à l'étude « Examen des coûts et de la capacité liés aux services d'analyse biologique des laboratoires médicolégaux » réalisée par Government Consulting Services en 2009.

Cette étude ne semble pas être disponible en ligne.

Le client mettra-t-il une copie de cette étude à la disposition des soumissionnaires afin que nous puissions en tenir compte dans notre réponse à la DP?

Réponse 5

En 2009-2010, l'étude « Examen des coûts et de la capacité liés aux services d'analyse biologique des laboratoires médicolégaux » a été achevée et transmise à tous les partenaires FPT. Toutefois, elle n'est actuellement pas disponible sur le site Web de SPAC, de SP ou du Programme des services de dépôt du Canada. Sécurité publique Canada est néanmoins disposé à faire parvenir confidentiellement le rapport aux soumissionnaires. Pour en obtenir une copie, le soumissionnaire peut présenter une demande écrite directement à l'autorité contractante au plus tard à la date de clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit traiter le rapport comme un bien de la Couronne et peut l'utiliser uniquement aux fins de l'élaboration d'une soumission dans le cadre de la présente DP et, s'il obtient le contrat, aux fins de la satisfaction des exigences de la DP.

FIN